

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement						ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	1 an		6 mois		3 mois		
	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	Ordin.	Avion	
Togo .....	6 000	—	3 300	—	1 725	—	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 — Tél. 21-37-18 — Fax (228) 21-61-07 — LOME  Les abonnements et annonces sont payables d'avance
France, Afrique .....	—	8 400	—	4 620	—	2 415	
Autres pays .....	—	12 000	—	6 600	—	3 450	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL : 21-27-01 — LOME**

## SOMMAIRE

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière(Avis de demande d'immatriculation).....	1
Avis, Communication et Annonces .....	9
Récépissés de déclarations d'Associations .....	11

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS, ET ANNONCES

#### CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

#### AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.*

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des Tribunaux Civils de Tsévié, Lomé, Sokodé.

Suivant réquisition, n° 18285 déposée le 02/01/97, M. DJIKPERE Djaguegnite Tampangja, profession d'inspecteur des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 42 a 41 ca situé à Agoudja Badja, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Gbomavi et borné au nord par la collectivité Nougbor, au sud par la propriété Djikpéré, à l'est par la propriété Gbatchi à et à l'ouest par la propriété Awoudja.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18286 déposée le 03/01/97, M. KOFFI Gervais Djondo, profession d'Administrateur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 ha 52 a 62 ca situé à Tabligbo Sédomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Batoè et borné au nord par la route Sédomé-Batoè, au sud par la collectivité Afidégnon et l'affluent du Mono dit Afui, à l'est par la collectivité Afidégnon et le canal du Mono, à l'ouest par la collectivité Afidégnon et la propriété Agougnon Gomado.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18287 déposée le 03/01/97, M. ABALO Sylvestre Adjallé-Dadzie, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire et copropriétaire des héritiers Joseph Eklou Adjallé-Dadzie, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 81 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin-Nukafu et borné au nord par le lot n° 4, au sud par une rue de 16 m, à l'est par une rue de 14 m, et à l'ouest par les lots n° 1 et 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et aux héritiers Eklou Adjallé-Dadzie et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18288 déposée le 03/01/97, M. AGBODJAN Combey, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire des héritiers du feu Bruce Kodjo, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 25 ca situé à Lomé-ville, commune de Lomé et borné au nord par la propriété Kwaku, au sud par l'avenue du 24 janvier, à l'est par les héritiers Adjallé, à l'ouest par les héritiers Eku.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers du feu Bruce Kodjo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18289 déposée le 03/01/97, Mme GNAMA Yawa, profession de commerçante, demeurant et domicilié à Kara, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 40 ca situé à Kara, commune de Tomdè et borné au nord par le lot n° 986, au sud par le lot n° 990, à l'est par le lot n° 989, à l'ouest par une rue de 22 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18290 déposée le 03/01/97, M. SALA-ME Sény, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 25 ca situé à Dapaong, préfecture de Tône connu sous le nom de Cinkassé Centre et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Magnango, à l'est par la propriété Omorou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18291 déposée le 03/01/97, M. FOLLY Ekué profession de menuisier sculpteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 32 ca situé à Djagblé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Djagblé et borné au nord, au sud et à l'est par les propriétés Aklassou et Avulété, à l'ouest par la propriété Adja Azonli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18292 déposée le 06/01/97, M. Folly Bebey Elliot Dovi-Sodemekou, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 10 ca situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au nord par le lot 311 bis au sud par une rue de 16 m, à l'est par le lot 310 et à l'ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18293 déposée le 06/01/97, M. TAGBA Labri, profession d'inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 06 ca situé à Lomé-Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par le lot n° 767, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par un lot non numéroté, à l'ouest par le lot n° 769.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18294 déposée le 06/01/97, Mme AGBOGUE Talè, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 98 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Adakpamé Agbowotamé et borné au nord par le lot n° 58, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par le lot n° 55, à l'ouest par le lot n° 53.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18295 déposée le 06/01/97, M. AYEISSOU Akakpo Alotso Foli, profession d'enseignant à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 62 ca situé à Sokodé, préfecture de Tchaooujo, connu sous le nom de Tchawanda et borné au nord et à l'ouest par des rues de 12 m, au sud et à l'est par des collectivités Mola.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18296 déposée le 06/01/97, M. WOTOGNON B. Logossou, profession de géomètre-dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Afantutsè E. Akumah, employé à Total-Togo, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 90 a 00 ca situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Adogbové et borné au nord par la propriété Avu Amégan, au sud par la propriété Afantutsè E. AKUMAH, à l'est par la propriété Avu Amégan et la propriété Assimadi Wodénou, à l'ouest par la propriété Savi de Tové.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18297 déposée le 08/01/97, M. ATADÉGNON G. Kable, profession électricien industriel, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Kitidjan et borné au nord par le lot n° 80, au sud par le lot n° 83 B, à l'est par une ligne de la haute tension, et à l'ouest par le lot n° 82.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18298 déposée le 09/01/97, M. KONDANDJA Lene, profession de douanier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca 71 situé à Lomé Afiao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsigan (Batomé) et borné au nord par le lot n° 1604, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1602 et à l'ouest par les lots n° 1605.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18299 déposée le 09/01/97, M. KOMNAN Chérègnèmè Seydou, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 95 ca situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Anonkui et borné au nord par les lots n° 608 et 609, au sud par le lot n° 613, à l'est par une rue en projet de 28 m, à l'ouest par le lot n° 611.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18300 déposée le 09/01/97, M. KOMNAN Chéregnemé Seydou, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 4 a 00 ca situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Totsi Nyivémé et borné au nord par le lot n° 354 B, au sud par une ruelle de 8 m, à l'est par le lot n° 355 et à l'ouest par le lot n° 353.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18301 déposée le 10/01/97, M. AKUE Moevi Kozey Adoté Mawu-Yoto, profession d'Inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 32 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Hedzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par le lot n° 824 à l'est par le lot n° 830, à l'ouest par le lot n° 823.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18302 déposée le 10/01/97, M. ABAH Koba Kwami, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 29 a 37 ca 49 situé à Kpélé Tsiko Adagbé, sous-préfecture de Kpélé-Akata connu sous le nom d'Adagbé et borné au nord par la route Adeta-Danyi, au sud et à l'est par la propriété Akotsu Kuma Mathieu, à l'ouest par la propriété Atitsogbé Kodjo Hubert.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18303 déposée le 10/01/97, M. ABAH Koba Kwami Emile, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses

droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 27 a 29 ca situé à Aflao Kléme préfecture du Golfe connu sous le nom d'Agokpanou et borné au nord et à l'est par le TF n° 3444, au sud par les propriétés GADEKA Nicolas et EGBON GADEKA, à l'ouest par la propriété GADEKA Awaga.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18304 déposée le 10/01/97, M. LOREMPO Djabare, profession de directeur général de la CET, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise agissant pour le compte de la caisse d'Epargne du Togo, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle d'une contenance totale de 70 a 15 ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe connu sous le nom de Baguida et borné au nord par la voie ferrée Lomé-Aného à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le Titre foncier n° 201.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Caisse d'Epargne et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18305 déposée le 16/01/97, Messieurs ALIPUI Komi Joseph et BYLL Ata Kouam, profession comptable, Attaché de Direction, demeurant et domicilié à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 06 a 99 ca situé à Aflao Sagbado, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par la collectivité Aba, au sud par la propriété Adevi Have, à l'est par la collectivité Gatri et à l'ouest par la collectivité Gatri.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18306 déposée le 16/01/97, M. ABOUDA Djéba, profession Agent de banque BTB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier d'une contenance totale de 6 a 26 ca situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot n° 102 bis, au sud par le lot n° 103 à l'est par le lot n° 104 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18307 déposée le 16/01/97, Mme KASSOGLA Kanintiba, profession commerçante, demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 46 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue en projet au sud par la propriété Ouro Agoro, à l'est par les propriétés Dadjia et Poudina à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18308 déposée le 17/01/97, M. KOUDJI Komivi Jules, profession Missionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 a 75 ca situé à Lomé Apédokoe, préfecture du Golfe connu sous le nom de Apédokoe et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité Adika, à l'ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18309 déposée le 20/01/97, cultivateur demeurant et domicilié à Pya Akei, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 80 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Agamade et borné au nord par le lot n° 538 au sud par une rue en projet à l'est par le lot n° 541 et à l'ouest par le lot n° 537.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18310 déposée le 20/01/97, M. GNASSINGBE Koromsa, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Pya, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 81 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Agamade et borné au nord par le lot n° 540, au sud par une rue non dénommée à l'est, par le lot n° 542 et à l'ouest par le lot n° 539.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18311 déposée le 21/01/97, M. SEDEDJI Kodjo Agbeko, profession d'inspecteur du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé Aflao, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 60 a 06 ca, situé à Lomé Aflao Lankouvi, préfecture du Golfe connu sous le nom de Lankouvi et borné au nord par la propriété Dekou Aboké, au sud par la propriété Hodo Kokouvi, à l'est par la propriété Atti Mezézémo et à l'ouest par les propriétés Agbemehian Hodo Kanli et Hodo Medjinékou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18312 déposée le 21/01/97, M. SEDEDJI Kodjo Agbeko, profession d'Inspecteur du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 44 a 41 ca, situé à Lomé Aflao Lankouvi, préfecture du Golfe connu sous le nom de Aflao Lankouvi et borné au nord par la propriété Agbemehian Dogbevi et Djabakou, au sud par la collectivité HAZE, à l'est par la collectivité Agbemehian, et à l'ouest par la collectivité Hodo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18313 déposée le 21/01/97, Mme BARNABO Laali, profession d'enseignante en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 80 ca, situé à Tsévié Boloumodzi, préfecture de Zio connu sous le nom de Tsévié et borné au nord par les lots n°s 33 et 34, au sud par les lots n°s 39 et 40, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers Barnabo Nangbog et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18314 déposée le 21/1/97, M. GUEZERE K. Akizassim, profession de conducteur-commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 9 ca, situé à Lomé Aflao Totsi, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Avedji et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 838 et à l'est par le lot n° 831 et à l'ouest par le lot n° 828.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18315 déposée le 21/1/97, Mme Edina PRINCE-AGBODJAN née Kpotsra, profession employée à l'UTB, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 41 ca, situé à Aflao Gakli, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 498 bis, au sud par une rue non dénommée de 14 m à l'est par le lot n° 498 et à l'ouest par le lot n° 497 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18316 déposée le 23/1/97, M. DHOSSA Acclombessi, profession de Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Jean-Gérard

Kokou DESANTI demeurant en France demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Zone Centrale Nord et borné au nord, au sud, et à l'ouest par les lots 608; 612; 609 et à l'est par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Jean-Gérard Kokou DESANTI et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18317 déposée le 23/1/97, Mlle NIPABI Dovi Amavi, profession Technicienne Supérieure, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 58 ca situé à Agoenyivé Fiové préfecture du Golfe connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot n° 536 au sud par un passage de 6 m, à l'est par le lot n° 537 bis, et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18318 déposée le 23/1/97, Mme BARNABO Laali, profession enseignante à la retraite, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire des héritiers Barnabo Nangbog demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 35 a 44 ca 45 situé à Dapaong Natébagou préfecture de Tône connu sous le nom de Matébagou et borné au nord par une rue de 16 m, au sud-est par la propriété Lamboni Kankpé et à l'ouest par la route Nationale n° 1 de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers Barnabo Nangbog et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18319 déposée le 24/1/97, Mlle TOVIHO Abla Rita, profession de Traductrice, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain

non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Totsi et borné au nord par les lots n°s 903 et 904, au sud par une rue non dénommée à l'est par le lot 895 et à l'ouest par le lot n° 892.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18320 déposée le 24/01/97, M. KOUGBLENOU Yaovi Paul, profession d'Assistant transitaire, demeurant à l'ambassade des Etats-Unis et domicilié à Abidjan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 25 ca, situé à Lomé Tokoin-Wuiti, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Akpikamé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m au sud par le lot n° 61 à l'est par le lot n° 52 et à l'ouest par le lot n° 50.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18321 déposée le 24/01/97, M. KOUDAHE Kossi, profession d'Agent COOPEC Solidarité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 47 ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 458, à l'est par le lot n° 467 et à l'ouest par le lot 466 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18322 déposée le 27/01/97, M. TOUDJI B. Coco, profession Ethnomédecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 73 ca, situé à Lomé Tokoin, pré-

fecture du Golfe connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 126 au sud par une rue (carrefour) de 28 m à l'est par le lot n° 127 à l'ouest par un passage de 8 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18323 déposée le 27/01/97, Mlle GBATI Adjoa, profession Ménagère, demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 89 ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'ouest par le lot n° 568 à l'est par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18324 déposée le 27/01/97, M.MENSAH Boniface, profession d'Instituteur en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 53 ca, situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par une rue non dénommée de 10 m, au sud par le TF n° 15611, à l'est par l'Avenue de la Libération prolongée, à l'ouest par le lot n° 26.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18325 déposée le 27/01/97, M. ETSE K. Kouassi, profession d'Agent de Banque à la BTCL, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 ares, situé à Lomé, préfecture du golfe connu sous le nom de Gbonvié et borné au nord par le lot n° 255, au sud par le lot n° 259, à l'ouest par le lot n° 256, à l'est par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18326 déposée le 29/01/97, M. BALE Debaba, profession d'Inspecteur Central du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 99 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Demakpoè et borné au nord par le lot n° 10, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 11, et à l'ouest par le lot n° 9.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18327 déposée le 29/01/97, M. AYIH Messan Robert, profession de Mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 27 ca, situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom d'Adakpamé et borné au nord par le lot n° 60 A, au sud par le lot n° 57, à l'est par le lot n° 61 à l'ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18328 déposée le 29/01/97, Mme AYIH Kayi Berthe, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 89 ca, situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom d'Adakpamé et borné au nord par le lot n° 50, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 49 à l'ouest par le lot n° 47.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18329 déposée le 29/01/97, M. ACKEY Tetevi Gbéléwossi, profession d'Infirmier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 ha 04 a 04 ca situé à Tsévié, préfecture du Zio connu sous le nom de Tsévié et borné au nord par le titre foncier n° 21636 RT, au sud et à l'est par placide Amouzou, à l'ouest par Akakpo Viwotor et Gbedzaha Gawodé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18330 déposée le 31/01/97, M. AKUE Moèvi Ignace Evèlia, profession de délégué médical, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 53 ca situé à Lomé Tokoin N'Kafu, préfecture du Golfe connu sous le nom de N'Kafu et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 5, à l'est par le lot n° 1 et à l'ouest par le lot n° 6.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18331 déposée le 31/01/97, M. AKUE Adovi Armand Zoguégue, profession d'instituteur en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 56 ca situé à Lomé Tokoin N'Kafu, préfecture du Golfe connu sous le nom de N'Kafu et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 5 et à l'est par le lot n° 6 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18332 déposée le 31/01/97, M. AMEGAVIE Messan Kintonyo, profession de fonctionnaire au Fonds de la CEDEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République

togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 66 ca situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Zone d'extension et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 33 et à l'est par le lot n° 32.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18333 déposée le 31/01/97, M. ADZIMAHE Pafio Kwassi, profession d'ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise agissant pour le compte de M. Echitey Nene Stanley, médecin demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 54 ca situé à Agoenyivé Klévé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Assikpime et borné au nord par les lots n°s 172 et 172 bis au sud par les lots n°s 167 et 167 bis à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par les lots n°s 171 et 169.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Echitey Néné Stanley et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18334 déposée le 31/01/97, M. TAMAKLOE Codjo, profession d'agent de Banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 50 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Gblinkomégan et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Nugblega Kodogoli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18335 déposée le 31/01/97, M. BADJONGA K. Mawoumba, profession de Gendarme, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 5 ca 01 situé à Sokodé, Commune de Sokodé connu sous le nom de Barrière et borné au nord par la propriété Zakari Dantako, au sud

par le Boulevard circulaire de 21 m, à l'est par un passage de 3 m à l'ouest par la propriété Aboue Germain.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18330 déposée le 31/01/97, M. AKUE Moèvi Ignace Evèlia, profession de délégué médical, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 53 ca situé à Lomé Tokoin N'Kafu, préfecture du Golfe connu sous le nom de N'Kafu et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 5, à l'est par le lot n° 1 et à l'ouest par le lot n° 6.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18331 déposée le 31/01/97, M. AKUE Aдови Armand Zoguégué, profession d'instituteur en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 56 ca situé à Lomé Tokoin N'Kafu, préfecture du Golfe connu sous le nom de N'Kafu et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 5 et à l'est par le lot n° 6 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18332 déposée le 31/01/97, M. AMEGAVIE Messan Kintonyo, profession de fonctionnaire au Fonds de la CEDEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 66 ca situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Zone d'extension et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 33 et à l'est par le lot n° 32.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18333 déposée le 31/01/97, M. ADZIMAHE Pafio Kwassi, profession d'ingénieur, demeurant

et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise agissant pour le compte de M. Echitey Nene Stanley, médecin demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 54 ca situé à Agoenyivé Klévé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Assikpime et borné au nord par les lots n°s 172 et 172 bis au sud par les lots n°s 167 et 167 bis à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par les lots n°s 171 et 169.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Echitey Néné Stanley et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18334 déposée le 31/01/97, M. TAMAKLOE Codjo, profession d'agent de Banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 50 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Gblinkomégan et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Nugblega Kodogoli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18335 déposée le 31/01/97, M. BADJONGA K. Mawoumba, profession de Gendarme, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 5 ca 01 situé à Sokodé, Commune de Sokodé connu sous le nom de Barrière et borné au nord par la propriété Zakari Dantako, au sud par le Boulevard circulaire de 21 m, à l'est par un passage de 3 m à l'ouest par la propriété Aboue Germain.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18349 déposée le 12/02/97, M. TONGUI KATONGA Koassi Houngbédji, profession de Conseiller Technique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 5 ca situé à Lomé, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au

sud par le lot n° 2807, à l'est par le lot n° 2810, à l'ouest par le lot n° 2808.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 18360 déposée le 18/02/97, M. ADJETEY da Silveira, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 26 ha 56 a 23 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Kélégou et borné au nord, par les propriétés Anthony et Koudota Ulagani, au sud par les propriétés Agbozo et chef Wataklassou, à l'est par les propriétés Agbozo, Jacob Adjallé, Ferdinand Komlan et Sabino A. da Silveira et à l'ouest par la propriété Séméha Kpébo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

*Le Conservateur de la Propriété foncière*

**TATCHO Panessa**

**RECEPISSES DE DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS  
N° 409/MIS-SG-DAPSC-DSE**

*Titre de l'Association :* "Association Togolaise pour la  
Promotion Rurale (A.T.P.R.)

*Siège :* Assahoun (Avé) — Togo

*Buts :* — Promouvoir le développement de l'agriculture dans le pays ;

— Assurer la production végétale et animale (création des fermes agricoles) ; commercialiser les produits alimentaires et les intrants agricoles et vétérinaires ;

— Sauvegarder les forêts existantes ; créer des forêts artificielles et assurer la protection de l'environnement ;

— Sensibiliser les autres agriculteurs togolais à s'auto-organiser pour améliorer leur environnement vital (promotion socio-culturelle et économique).

Lomé, le 24 Avril 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

**Séyi MEMENE**

**N° 414/MIS-SG-APA-PC**

**Titre de l'Association : "Association Fraternelle d'Entraide Agbeyéyé"**

**Siège : Lomé - Togo**

**Buts : — Consolidar les relations amicales et fraternelles entre ses membres ;**

— Amener ses membres à s'entraider et se porter secours mutuellement en cas de nécessité ;

— Venir en aide à ses membres en cas de décès.

Lomé, le 24 Avril 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

**Séyi MEMENE**

**N° 415/MIS-SG-APA-PC**

**Titre de l'Association : "Association des Adultes Alphabètes du Coran (3 A. C.)"**

**Siège : Lomé - Togo**

**Buts : — Favoriser l'entente entre les musulmans dans le pays ;**

— Synchroniser les activités islamiques ;

— Rechercher les voies et moyens pour ramener les "cafres" dans le chemin de la vérité lumineuse ;

— Lutter pour la construction des mosquées, des écoles islamiques et des forages de puits.

Lomé, le 25 Avril 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

**Séyi MEMENE**

**N° 355/MIS-SG-DAPSC-DS**

**Titre de l'Association : "Centre de Reflexions et d'Initiatives pour la Promotion de la Santé" (CRIPS)**

**Siège : Lomé - Togo**

**Buts : — Identifier et proposer une approche de solution aux problèmes de santé publique affectant principalement les enfants de moins de cinq ans au sein d'une communauté**

ciblée ; initier sur tout partie du territoire national à la fois des activités curatives et préventives.

Lomé, le 18 Avril 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

**Séyi MEMENE**

**N° 445/MIS-SG-DAPSC-DSE**

**Titre de l'Association : " Fondation ASET" (ASET)**

**Siège : Lomé - Togo**

**Buts : — Contribuer au renforcement de la solidarité fraternelle des peuples ;**

— Répandre les valeurs traditionnelles essentielles propres à éduquer le caractère par la culture et à constituer une fraternité et une paix universelle dans un esprit de tolérance, d'entraide, de charité et de bonne volonté vis-à-vis du genre humain ;

— Promouvoir une recherche scientifique appliquée et un développement global et participatif visant les possibilités de création d'emplois et l'élimination de la pauvreté ;

— Lutter pour la protection de l'environnement ;

— Travailler au parrainage et à l'insertion sociale des enfants de la rue, des enfants abandonnés, des handicapés et des orphelins ;

— Aider à la réalisation des projets dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'alimentation ;

— Lutter contre le SIDA, l'alcoolisme et la toxicomanie, aides médicales, création d'écoles et bibliothèques, bourses d'études, dons en nature aux enseignants, élèves et étudiants, distribution de vivres, appui au développement agro-pastoral.

Lomé, le 9 Mai 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

**Séyi MEMENE**

**N° 096/MIS-SG-APA-PC**

**Titre de l'Association : "SIDALERTE - TOGO"**

**Siège : LOME - TOGO**

**Buts : — Utiliser toute forme de support pour rendre accessible**

au grand public toutes les informations relatives au SIDA ;

- Lutter contre la propagation du SIDA en oeuvrant à la généralisation de l'utilisation de préservatifs, en organisant des causeries et conférences-débats avec l'appui des spécialistes en la matière ;
- Venir en aide dans la mesure de ses moyens aux orphelins dont les parents sont morts du SIDA ;
- Lutter contre l'exclusion dont sont victimes les personnes malades du SIDA.

Lomé, le 30 Janvier 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

**Séyi MEMENE**

**N° 268/MIS-SG-APA-PC**

**Titre de l'Association : "GROUPE D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL" (G.A.D.E.L.)**

**Siège : LOMÉ - TOGO**

- Buts :** — Sensibiliser, animer et aider à l'organisation de la population déshéritée à participer à son auto-promotion;
- Promouvoir la mobilisation des ressources humaines, techniques et financières aux plans local, national et international;
  - Concevoir et réaliser avec les communautés de base des programmes et projets d'équipement et de production.

Lomé, le 18 Mars 1997

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité

**Séyi MEMENE**

### **AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS**

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 13.979 RT, Vol LXXI, F° 28 appartenant à M GNOGMIRE Kokou agent des douanes demeurant à Tokoin-Tamé Lomé.

*Pour Deuxième insertion*

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 3140 du territoire du Togo, Vol XVII, F° 17 appartenant à Mme Lucia Madoé TETEVI revendeuse, demeurant à Lomé.

*Pour Deuxième insertion*

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 15408 de la République togolaise Vol LXXVII, F° 58 appartenant à Mme Madoé TETEVI TONGNI revendeuse, demeurant à Lomé.

*Pour Deuxième insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier N° 425 inséré au Livre Foncier du Cercle de Lomé, appartenant à Mme Lucia Wové ANTHONY.

*Pour Deuxième Insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier N° 2104 T. T. vol., XI, F° 175, appartenant aux héritiers de feu GBENYEDJI Guillaume.

*Pour Deuxième insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier N° 9540 R.T. Vol. XLIX, F° 02 appartenant à Monsieur TOMETI Emmanuel

*Pour Deuxième insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier N° 185 T.T. Vol. I, F° 185 appartenant aux héritiers de feu Paulina FUMEY.

*Pour Deuxième insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie des titres fonciers

N° 5827 R.T. Vol. XXX, F° 96

N°7028 R.T. Vol. XXXVI, F° 92, appartenant à la Croix Rouge Togolaise

*Pour Deuxième insertion*

Avis est donné au public de la perte de la copie du titre foncier N° 1506 T.T. Vol. VIII, F° 176 appartenant à Monsieur Ferdinand FIAWOO.

*Pour Deuxième insertion*